



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



ATD
QUART MONDE

CONVENTION CADRE

Etablie entre les soussignés :

L'académie de Montpellier,
représentée par
Madame Béatrice GILLE, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier
chancelière des universités,
ci-après dénommée l'académie ;

D'une part,

Et

D'autre part,

L'association « Agir Tous pour la Dignité du Quart Monde »,
représentée par Claire HEDON, présidente de l'association
ci-après dénommée « ATD Quart Monde »,

PREAMBULE

La première priorité de l'Ecole de la République est d'être toujours plus juste, de réduire les inégalités et d'offrir à tous les élèves les clés de la réussite scolaire et de leur future insertion professionnelle et sociale.

Cette mission ne peut être assurée uniquement par les professionnels de l'Education nationale. La participation de partenaires associatifs et de tous les parents ainsi que le principe de coéducation sont des dispositions centrales de la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.

Dès l'accueil en école maternelle¹, il s'agit d'établir cette relation de confiance, de donner aux parents la possibilité de comprendre les attentes de l'école et d'accompagner leurs enfants dans leur scolarité.

La relation Ecole-Parents² comporte trois leviers d'action à privilégier dont l'un est pris en charge par cette convention : « *construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents pour une école plus accueillante dans une perspective de coéducation* ». L'intérêt porté aux élèves issus de familles très démunies génère des attitudes et des pratiques utiles à tous en particulier dans notre académie où les taux de pauvreté et de chômage sont parmi les plus élevés de France.

¹ Circulaire n°2012-202 du 18-12-2012

² Circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013

« L'échec scolaire de trop nombreux enfants des milieux populaires n'est pas seulement un problème pour l'école, c'est aussi une menace pour la République. »³

L'académie de Montpellier s'associe pleinement au renforcement de la prévention et de la lutte contre la grande pauvreté et ses effets en milieu scolaire. Sa politique contribue au recul du déterminisme social, pour une société plus équitable et une école plus juste. Elle vise non seulement à initier une prise de conscience collective et à soutenir des actions concrètes dans les communautés éducatives des écoles et des établissements scolaires, mais aussi à impliquer tous les acteurs et partenaires concernés, au-delà de la seule Ecole. Sensibiliser, outiller, mettre en œuvre et accompagner : telles sont les actions menées à l'intérieur et hors des réseaux d'Education prioritaire. La mission académique « réussite scolaire des enfants en situation de grande pauvreté » coordonne ces démarches.

ATD Quart Monde est un mouvement militant constitué de personnes vivant dans la grande pauvreté et de personnes solidaires et engagées auprès d'elles. Il considère les plus pauvres comme les premiers acteurs de la lutte contre la grande pauvreté. Depuis sa création, il met en place des actions favorisant la parole des plus pauvres et l'émergence d'un savoir d'expérience : « Universités Populaires Quart Monde », co-formation, et en région Occitanie « parole citoyenne Quart Monde », etc.

Les propositions politiques d'ATD Quart Monde sont élaborées systématiquement avec des personnes vivant la grande pauvreté, des professionnels, des personnes solidaires et des chercheurs.

ATD Quart Monde dispose d'un réseau national d'écoles en lien permanent avec les antennes locales actives. L'académie de Montpellier en possède une qui est le fer de lance de la coopération avec l'académie.

Les réseaux « école » ATD Quart Monde régionaux réfléchissent aux problématiques de l'école et alimentent par des écrits réguliers les réflexions du réseau national d'écoles.

Le développement des partenariats permet d'enrichir les compétences des professionnels de l'Education nationale et d'aider à la mise en place de dispositifs s'appuyant sur les compétences des partenaires. C'est donc dans ce cadre que l'académie fait appel aux compétences d'ATD Quart Monde. L'enjeu de la présente convention est de permettre la réussite scolaire de tous les enfants et en particulier des enfants vivant des situations de pauvreté en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire.

Il a été convenu ce qui suit :

I. OBJECTIFS

Les objectifs communs à l'académie et à ATD Quart Monde visent à :

- rapprocher l'Ecole (1^{er} et 2^d degrés) et les parents qui en sont le plus éloignés : faire évoluer les pratiques des professionnels dans les écoles et les établissements de l'académie afin de faciliter les relations entre les familles, l'école et les élèves, former les professionnels, produire et diffuser des ressources ;
- renforcer la prévention et la lutte contre la grande pauvreté et ses effets en milieu scolaire : évaluer, sensibiliser, outiller, mettre en œuvre, accompagner ;
- initier une prise de conscience collective et des actions concrètes ;
- impliquer tous les acteurs et partenaires concernés, au-delà de la seule Ecole ;
- contribuer au recul du déterminisme social, pour une société plus équitable et une école plus juste : du « il faut bien faire avec » fataliste (*homo pauper*) au « il faut bien faire avec » coopératif qui incarne la Fraternité ;
- engager avec les élèves une réflexion sur les formes variées de l'exclusion et de la pauvreté.

³ Jean-Paul Delahaye, *Rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire »*, mai 2015, pages 137 et 162.

II. CADRE DE LA CONVENTION

- **Mission académique « réussite scolaire des enfants en situation de grande pauvreté » :**
cette mission est chargée du suivi de la mise en œuvre de cette convention et de la relation avec ATD Quart Monde.
- **Relation école – famille**
 - a. Un groupe de travail mensuel appelé **cercle d'études « grande pauvreté et réussite scolaire »** à public mixte enseignants et non enseignants se réunit une fois par mois.
Il contribue à la formation de ses membres par des apports théoriques, par l'appropriation d'outils du mouvement ATD Quart Monde et par des échanges de pratique.
Il produit des documents ressources issus d'expérimentations dans des classes et établissements de l'académie, analysées et évaluées par des entretiens de parents. Il prépare les interventions qu'il doit assurer.
 - b. ATD Quart Monde produit régulièrement des outils de formation et organise des formations relatives à la relation école-famille dans le principe de coéducation. Ils s'adressent à des personnes sensibles à cette question.
 - c. Afin de coopérer utilement avec les parents d'élèves, notamment les plus éloignés de l'école, une démarche de croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de précarité est initiée.
La démarche du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de précarité suppose deux étapes essentielles :
 - une première étape pendant laquelle des parents d'élèves éloignés de l'école se réunissent et construisent, à partir de leur expérience, un savoir commun. Pendant cette première étape, les enseignants adoptent la même démarche de leur côté ;
 - une seconde étape consiste à croiser les savoirs des deux groupes de pairs. Le croisement des savoirs vise une meilleure compréhension et connaissance mutuelles entre les enseignants et des parents d'élèves éloignés de l'école. Ensemble, ils cherchent et formalisent des conditions permettant l'amélioration des pratiques.La démarche du croisement des savoirs engage les participants dans la durée.
Les parents formés dans le cadre de la démarche du croisement des savoirs pourront être associés à la réflexion du cercle d'études « grande pauvreté et réussite scolaire ». Ils pourront devenir personnes ressources pour assurer des formations auprès d'autres professionnels de l'Education nationale.
Les groupes de parents ou de professionnels sont animés par les maîtres formateurs membres de la mission « grande pauvreté et réussite scolaire » ou par des membres du cercle d'études ou par des membres d'ATD Quart Monde.
 - d. Les outils d'ATD Quart Monde sont mis à disposition dans le cadre de formations de sensibilisation des professeurs stagiaires du premier et second degrés de l'académie sur les questions de la pauvreté et de la réussite scolaire de tous ainsi que des relations école-parents.
- **Sensibilisation des élèves aux situations d'exclusion et de pauvreté**
 - a. L'académie poursuit la mise en œuvre du dispositif partenarial innovant « Alter Egaux » pour le premier
 - b. (cycle 3) et second degré. Il s'agit de sensibiliser des collégiens et des lycéens en leur permettant de rencontrer des personnes en situation d'exclusion et de grande pauvreté et, ensemble, de partager la parole et de mener des projets créatifs. Il convient à ce titre de renforcer les liens avec le monde associatif régional compétent dont ATD Quart Monde.
Les projets, à vocation interdisciplinaire, seront initiés par les professeurs qui solliciteront ATD Quart Monde et réciproquement.

Des partenariats seront proposés entre les groupes locaux du mouvement ATD Quart Monde présents dans les villes de l'académie de Montpellier, et des établissements du second degré. Ces propositions seront portées par la représentation régionale d'ATD Quart Monde et par l'inspection pédagogique régionale de Lettres en charge du projet « Alter Egaux » qui proposeront une méthodologie de référence élaborée conjointement. Cette méthodologie sera mise en œuvre dans le cadre de ces partenariats, évaluée et amendée si nécessaire pour en faciliter la diffusion au-delà du cadre de mise en œuvre initiale.

- c. Le Mouvement ATD Quart Monde propose pour le premier degré un dossier pédagogique Tapor (mouvement international des enfants d'ATD Quart Monde) numérisé, réactualisé chaque année pour les cycles 2 et 3. Il sera envoyé dans chaque école au moment de sa parution.

III. ENGAGEMENT D'ATD Quart Monde

- **Relation école - famille**

Le réseau école ATD Quart Monde accepte d'engager ses compétences évolutives dans le cercle d'études « grande pauvreté et réussite scolaire » :

- en émettant pour les membres du cercle d'études des propositions d'expérimentations relatives à l'accompagnement individuel et collectif des parents ;
- en contribuant au suivi des projets.

Les membres du cercle d'études acceptent d'accueillir des étudiants qui ont choisi un thème de mémoire lié à la relation Ecole - parents.

ATD Quart Monde contribue à la formation des personnes qui animent « le croisement des savoirs » ou des co-formations.

- **Sensibilisation des élèves aux situations d'exclusion et de pauvreté**

A la demande des chefs d'établissement, le mouvement ATD Quart Monde intervient dans des classes du second degré pour témoigner et faire évoluer les représentations des jeunes et des enseignants sur les pauvres et la pauvreté. Il a construit des outils et méthodes pour favoriser les échanges et aboutir à une appropriation par les élèves des idées de tolérance, de respect et de dignité, les incitant à s'engager personnellement pour construire un monde plus juste.

- **Eléments complémentaires**

ATD Quart Monde s'engage à ne pas demander de droits d'auteur sur les publications du cercle d'études, accepte que celles-ci soient faites au nom de l'académie et qu'elles soient libres de droit et publiées par l'académie de Montpellier mentionnant la collaboration d'ATD Quart Monde.

IV. ENGAGEMENT DE L'ACADEMIE

Le plan de formation académique réussite scolaire des enfants en situation de grande pauvreté peut faire intervenir le mouvement ATD Quart Monde dans le cadre du cercle d'étude ou d'actions de formation qui feront l'objet d'une prise en charge financière des interventions et des déplacements.

V. DUREE ET CONDITIONS DE RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de trois ans et prend effet à compter de sa signature.

Toutefois, dans le cas où l'une ou l'autre des parties souhaiterait résilier la convention, elle devra notifier cette décision à l'autre partie par courrier recommandé avec avis de réception, au plus tard 2 mois avant la fin de la période contractuelle en cours.

VI. BILAN ET EVOLUTION DE LA CONVENTION

Chaque fin d'année, les deux signataires effectueront un bilan d'étape partagé des actions et pourront adjoindre un avenant à la présente convention.

Au terme de la présente convention, un comité de suivi spécifique présidé par la rectrice ou son représentant décidera du renouvellement et des évolutions de la convention.

Fait à Montpellier, le **27 MAI 2019**

La rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités



Béatrice Gille

Pour la présidente d' ATD Quart Monde



Marie-Aleth Grard, vice-présidente